



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-REndU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 18/12/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents : 27
Pouvoirs : 04
Votants : 31

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Aline DURAND pouvoir à M Stéphane GILLET
Mme Fatima FERNI pouvoir à M Daniel JULLIEN
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS-MOREAU

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON
M Christian NEUVILLE

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER

Délibérations :

1. FINANCES – Budget principal - Ouverture anticipée de crédits au budget 2024

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2. FINANCES – Budget annexe Plan Local de l'Habitat - Ouverture anticipée de crédits au budget 2024

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

3. FONCIER – Acquisition d'un bien immobilier cadastré I 230 et I 229 (p) situé chemin de Lafoy

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 contre (majorité des suffrages exprimés)**

Décide l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré I 230 et I 229 (p) situé chemin de Lafoy, au prix de 132 000 € ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023.

4. FINANCES - Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n°2

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 contre (majorité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°2 est de 140 000 € en dépenses et recettes – section d'investissement

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 229 168 € en fonctionnement et 3 593 189 € en investissement pour un montant total de 8 822 357 €.

5. FONCIER –Acquisition de deux bandes de terrains auprès de la société FR IMMOBILIER, chemin du Bourg.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées U 990 (78 m²) et U 454 (450 m²) constituant l'assiette des emplacements réservés 2 et 4 du PLU de Saint-Laurent-de-Vaux, appartenant à la société FR IMMOBILIER ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2023.

6. FONCIER – Cession d'une parcelle cadastrée U 974 à Monsieur Guy CROZIER.

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée U 974 de 35 m² à Monsieur Guy CROZIER ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

7. EVOLUTION DURABLE – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables telles que cartographiées en annexe de la présente délibération ;

Délègue Monsieur le Maire à l'accomplissement des formalités administratives liées à la mise en œuvre de ce dispositif et notamment de communication auprès des services de l'Etat et de la CCVL.

8. MARCHES – Approbation d'un avenant n°1 marché de démolition désamiantage – pôle santé

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant au marché de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise titulaire.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2023.

9. SCOLAIRE - Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés au titre de l'année scolaire 2023-2024

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED de Grézieu Monts du Lyonnais / Antenne de Saint-Martin-en-Haut) ;

Fixe la participation communale à 509 € au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2023.

10. POLICE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS - Approbation des conventions de partenariat avec la SPA et l'association 30 millions d'amis dans le cadre d'opérations de stérilisation des chats errants

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention confiant à la SPA la capture et la mise en fourrière des chats et chiens errants ;

Approuve les conditions du partenariat avec la SPA et la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants ;

Désigne le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions ;

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

11. RESSOURCES HUMAINES – Convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg69 pour le risque « prévoyance » - avenant n°2

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant n°2 à la convention de participation conclue entre, d'une part, le cdg69 et, d'autre part, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour le risque « prévoyance » ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

12. RESSOURCES HUMAINES – Evolution de la participation

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'évolution de la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents dans les conditions précédemment exposées à compter du 1er janvier 2024.

Dit que les crédits seront prévus au budget principal 2024.

13. DOMAINE – dénomination d'une voie publique et classement dans le domaine public

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de dénommer la voie allant de la rue des écoles à la rue des chardons : rue des bleuets ;

Décide de classer ladite voie dans le domaine public.

Mettre à jour le tableau communal des voies communales.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Présentation du rapport annuel 2022 de la CCVL
3. Présentation du rapport annuel 2022 du SYDER

Séance levée 23h15 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 21/12/2023 à la porte de la Mairie.

